

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

DELIBERATION N° 26-03-053

Détermination du nombre de postes d'adjoints

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corine FALCOZ Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 17 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

FALCOZ Corine - KWIATKOWSKI Johann - EBURDERY Aurélie - RAMBAUD Xavier - RETORNAZ Lénaïck - GILLOT Patrick - PENINON Gwenaëlle - DELANNOY Pascal - BERQUEZ Sophie - GIRAUD Nicolas - JOFFRE Aurélie - CONTARDO Yves - LAURENT Marion - ROUGEAUX Jean-Pierre - MAGNIN Carine

Représentés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance :

PENINON Gwenaëlle

Rapporteur :

Corine FALCOZ, maire.

Je vous rappelle que le nombre d'adjoints est fixé par délibération du conseil municipal.

En effet, l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoint est fixé à 4. Au minimum, un adjoint doit être élu.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de fixer à 4 le nombre d'adjoints pour la commune de Valloire.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Corine FALCOZ.



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : <u>24/03/2026</u>
Publication : <u>24/03/2026</u>
Valloire, le <u>24/03/2026</u>
Le Maire, Corine FALCOZ.

